



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 104307

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la non compensation des dépenses fiscales. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2011, indique que « la loi de programmation pour les années 2009 à 2012 avait prévu une règle de gage selon laquelle les créations et extensions de dépenses fiscales devaient être compensées, pour chaque année, par des réductions et suppressions d'un montant global équivalent. Cette règle n'a été respectée ni en 2009 ni en 2010, et les mesures adoptées depuis le dépôt de cette loi de programmation ont contribué à augmenter de 1,9 milliard d'euros le coût des dépenses fiscales en 2010 ». Il lui demande de préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que les dépenses fiscales fassent l'objet d'une compensation strictes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104307

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3243

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)